

Procuration pour un abonnement à la Bibliothèque municipale et scolaire de Bromont

(remplir le formulaire en lettres moulées, s.v.p.)

Je, soussigné(e), _____

demeurant actuellement au _____

autorise _____

demeurant actuellement au _____

et dont le numéro de téléphone est _____

à me représenter pour la raison
suivante : _____

Mon numéro de téléphone est _____

Je déclare que tous les renseignements précédents sont exacts et je demeure responsable
des documents empruntés en mon nom par le mandataire.

Signature : _____

Date : _____

Règlements de la Politique d'utilisation de la Bibliothèque municipale et scolaire de Bromont sur la procuration :

- 3.1.5 Un(e) adulte ne peut abonner un(e) autre adulte, sauf si c'est une personne à mobilité réduite ou qui n'est pas apte à s'abonner elle-même. Pour la personne n'étant pas apte à s'abonner, une procuration écrite et signée par celle-ci est exigée. Cette procuration est disponible au comptoir de prêt de la bibliothèque et sur le site internet.
- 3.2.1 Dans le cas d'une personne à mobilité réduite ou qui n'est pas apte à s'abonner ou à renouveler sa carte elle-même, la personne qui est tutrice ou mandataire et qui en prend la responsabilité doit fournir une preuve de résidence avec adresse de cette personne empêchée et une pièce d'identité de cette personne tutrice ou mandataire. Le ou la responsable de la bibliothèque peut également exiger un document légal prouvant le rôle du ou de la tuteur(trice) ou mandataire à l'endroit de la personne incapable de s'abonner ou de renouveler sa carte elle-même. De plus, le ou la tuteur(trice) ou mandataire doit apporter le formulaire de procuration (disponible au comptoir de prêt et sur le site Internet de la bibliothèque) rempli et signé par la personne faisant la demande d'abonnement ou de renouvellement. Dans le doute, le ou la responsable se réserve le droit de vérifier les informations reçues.